



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Territoires

Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche

Dossier suivi par Jean-Michel Garric

05 63 95 62 75

abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2022 - 1137

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant l'intention de don par M. Jean LEVILAIN, en date du 24 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1

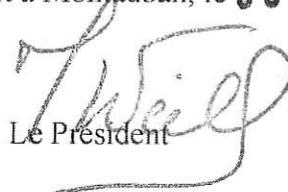
Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par M. Jean Levilain, 17 rue Montmartre, 46800 Montcuq, constitué d'un écrin de six manches à côtelettes en acier et argent fourré, et d'un service à liqueurs de neuf pièces en cristal soufflé, doré et émaillé, pour affectation au musée des Arts de la Table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à Montauban, le **03 JUIN 2022**


Le Président